

UEF-GROUPE EUROPE

En collaboration avec la Revue **GRASPE**

Invitait

Alain Lamassoure

Membre du Parlement européen, *président de la commission spéciale sur les rescrits fiscaux (TAXE)*

«L'Europe dans le monde»

Mercredi 6 mai à 12h00, Bruxelles, Loi 80 (grande salle du CCP)

En introduction, et après une présentation de l'UEF-Europe et de la revue *Graspe*, A.L. cite Mihail GORBATCHEV, lequel, interrogé par John MAJOR sur l'état de l'URSS, répondit : « En un mot, bien ; en deux mots, pas bien ». A la question « Comment va l'U.E. ? », L. répond à : « En un mot : bien ; en deux mots : beaucoup mieux. . . si les acteurs concernés font leur travail. . . ! ». A.L. appuie son analyse sur les constats et préconisations ci-après :

1. Ne pas sous-estimer le saut qualitatif constitué par la nouvelle Commission, qui clôt le chapitre de la période 2000-2009 et peut s'appuyer sur les acquis récents du traité de Lisbonne : le fonctionnement du Conseil européen (mais on ne traite qu'une chose à la fois !), l'élargissement, la consolidation de l'euro et le règlement des dettes souveraines, l'affirmation vis-à-vis du Conseil européen de la procédure des « Spitzenkandidaten » pour la présidence de la Commission, l'élection démocratique du président de la Commission. La « maison » aujourd'hui est construite. Au lieu de fustiger le « déficit démocratique » de l'Europe, il serait plus exact de souligner l'« analphabétisme » de certains eurosceptiques et certains médias.

2. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer la montée de l'« angoisse identitaire » et de partis xénophobes, non seulement dans certains pays plus durement touchés par la crise des dettes souveraines (GR), mais pas tous (PT, IE), mais aussi dans des pays qui se portent « bien » (AT, NL, DE, FI, SV et, en dehors de l'UE : NO, CH). Cette évolution découle de l'addition de facteurs (et leur impact sur des populations vieillissantes qui se sentent complètement dépassées) tels que l'évolution des moeurs, l'hyperconnectivité numérique, l'immigration perçue comme une menace, le malaise des communautés immigrées. Cette évolution nuit à l'Europe, perçue comme un accélérateur de ces phénomènes plutôt que comme force protectrice.

3. Comment répondre à cette évolution ? Ce qui va nous sauver, c'est l'ampleur même des défis. A nous de prouver que l'Europe n'est pas la cause des problèmes, mais la solution : la charge de la preuve nous incombe. . . A titre d'exemple : seule l'Europe peut trouver des réponses cohérentes aux flux migratoires : elle doit agir en amont (par exemple en Erythrée) : lier des conditions politiques à l'aide au développement (9 milliards par an) des pays de départ, renforcer les moyens budgétaires alloués à ces opérations, . . . Nous avons laissé les USA faire notre travail mais ils se sont retirés. L'Europe doit agir ensemble.

4. Faut-il pour autant modifier les traités ? Non, parce que ces efforts seraient voués à l'échec dans les conditions actuelles; par contre il faudrait déjà appliquer les dispositifs existants.

5. L'UE doit s'attaquer à la concurrence fiscale déloyale et placer son action dans un cadre international : négocier, en particulier, avec les Etats-Unis, une harmonisation de l'imposition des sociétés et notamment pour réguler l'économie numérique (GOOGLE).

DÉBAT

Les questions ont porté sur les points suivants :

Questions sur les politiques internes :

1. Le Plan JUNCKER
2. L'harmonisation fiscale
3. La réforme de l'UEM
4. L'impact des entreprises multinationales sur les règles européennes
5. Le TTIP
6. L'action du nouveau gouvernement grec
7. La menace d'un « Grexit »
8. Le dumping social entre pays de l'UE

Les réponses de A.L.

Ad 1 : il s'agit d'un plan d'investissements publics et privés, il faudrait 3000 milliards d'euros mais il est temps d'investir.

Ad 2 : il faut commencer par l'harmonisation de la base fiscale - l'« assiette » - de l'impôt sur les sociétés, c'est-à-dire la définition du bénéfice imposable (à l'instar de la définition de la TVA il y a 40 ans!). A.L. fait également référence aux travaux du groupe MONTI qui devraient aboutir d'ici un an..

Ad 3 : le traité de Maastricht a imposé l'indépendance de la Banque centrale ET la coordination des politiques économiques. La première condition est remplie. La seconde se heurte à l'opposition de certains États quant à la coordination (FR) et la mise en place d'un gouvernement économique (DE). Pourtant les instruments de la gouvernance existent et beaucoup de réformes ont été menées à bien suite à la crise financière. Les institutions ne sont pas aux manœuvres et, face à ces blocages, la Commission doit jouer son rôle de « chef d'orchestre »

Ad 4 et 5 : il faut éviter de céder à l'ambiance médiatique et de s'adonner à l'euro-pessimisme. Le TTIP (traité de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement) pose le problème des normes, domaine où l'Europe est experte mais qu'elle est de moins en moins en mesure d'imposer au niveau international. A défaut, les géants (États-Unis, Chine, . . .) imposeront les leurs à l'Europe. Par ailleurs, les parlements nationaux devront tous ratifier.

Ad 6 et 7 : la crise de l'euro est finie, et la question est moins celle de savoir si la zone euro peut survivre au « Grexit » que celle de savoir si la Grèce peut y survivre. . . C'est un peu la même chose pour le Royaume Uni qui, s'il sortait, devrait continuer à appliquer les lois européennes (notamment financières) sans avoir voix au chapitre.

Ad 8 : il appartient aux administrations nationales de faire appliquer le droit européen, le cas échéant par des sanctions envers les fraudeurs, par exemple l'application des directives sur les travailleurs détachés et sur les services (ex-BOLKESTEIN).

Questions sur les politiques externes:

9. Immigration et politique de voisinage
10. PESC - PCSD (PSDC) – SEAE
11. Relations avec la Russie et les pays des Balkans
12. Quel message pour le 9 mai, fête de l'Europe ?
13. Immigration d'origine hors-européenne

Les réponses de A.L.

Ad 9 : le PE doit contribuer au débat

Ad 13 : appliquer le droit d'asile et la Convention de Genève sans laisser faire ce qui est un « détournement de procédure ». Doter TRITON de moyens supplémentaires. Les grands partis européens sont d'accord pour agir sur l'axe de la prévention. Le cas échéant, prévoir les moyens de renvoi des clandestins dans le cadre d'un accord européen. La question sera à l'ordre du jour du Sommet extraordinaire du 23 mai.

Ad 10 + 11 : l'action du SEAE se développe.

La Haute-Représentante peut prendre le relais des politiques nationales. Mais pour d'autres politiques et actions, la PESC se décide à trois : Paris, Londres, Berlin. (ex. Russie-Ukraine dont les États Unis se désintéressent) et il ne faut pas s'étonner de l'absence d'accord a priori. Situation au Moyen-Orient : l'imbroglio est total. Situation au Proche-Orient : toute contribution de l'UE à une solution du problème Israël-Palestine passe par l'implication de Berlin, qui, pour des raisons liées à l'Holocauste, se refuse à se désolidariser d'Israël. Situation bloquée.

Ad 12 : le message pour le 9 mai, Jour de l'Europe :

Européens, prenons notre destin en mains !